

le CV est « votre ambassadeur » mais n'est que votre reflet (soyez vous-même !).

Il doit être précis et court : **2 pages maximum.**

Il doit dire ce que vous savez faire et ce que vous voulez faire. Vous mettrez bien sûr en relief l'expérience qui correspond au poste. Il existe enfin plusieurs sortes de CV, à choisir en fonction de son expérience.

#### • La lettre

Elle ne doit pas faire double emploi avec le CV.

Plusieurs cas sont à distinguer : parle-t-on de lettre d'accompagnement, de motivation, de candidature spontanée ?

- le courrier en réponse à une offre est davantage une lettre d'accompagnement du CV exposant les motifs de la candidature, et non la motivation du postulant. Elle doit être manuscrite, impératif généralement bien spécifié dans les annonces.
- pour une candidature spontanée, il est nécessaire d'exposer un projet professionnel précis.

#### • L'entretien

Autre passage obligé pour décrocher un emploi : l'entretien. Là se joue véritablement le recrutement. Ce qui importe alors avant tout est votre personnalité, votre expérience, votre adaptabilité, ainsi que votre connaissance de l'environnement territorial.

L'entretien permet au recruteur d'évaluer la capacité du candidat à s'intégrer dans une équipe existante. Ce critère se révèle généralement plus important que les seules compétences techniques.

Qui conduit les entretiens ?

Le candidat peut être reçu par une ou plusieurs personnes, ensemble ou séparément.

Vous aurez généralement face à vous :

- le maire ou un de ses adjoints,
- le Directeur général, ou le Directeur général adjoint, et/ou le responsable du service,
- le DRH.

De nombreuses maisons d'édition proposent une abondante bibliographie consacrée à ces trois étapes clés de la recherche d'emploi. N'hésitez pas à vous y référer.

*Le CNFPT vous souhaite plein succès dans votre recherche.*

# www.cnfpt.fr

> Ce document d'information ne revêt pas un caractère réglementaire.

**Centre National de la Fonction Publique Territoriale**  
10-12, rue d'Anjou - 75381 Paris Cedex 08  
www.cnfpt.fr

# Rechercher un emploi dans la fonction publique territoriale

# Guide du lauréat

**V**ous êtes lauréat d'un concours d'accès à la Fonction publique territoriale et vous êtes inscrit sur une liste d'aptitude. Vous pouvez être recruté dans le cadre d'emplois correspondant, **mais la réussite au concours ne vaut pas recrutement, et vous devez vous mettre en recherche active d'emploi.**

L'employeur territorial qui a besoin de recruter peut :

- 1. soit faire appel à la mobilité interne ou externe**
  - Dans le cas d'une mobilité interne, l'employeur territorial pourvoit le poste par un changement d'affectation d'un de ses agents.
  - Dans le cas d'une mobilité externe, l'employeur territorial recrute un agent exerçant dans une autre collectivité, par mutation ou par détachement (obligatoirement utilisé si le fonctionnaire est issu d'une autre fonction publique).
- 2. soit faire appel à un lauréat de concours :**
  - Les employeurs territoriaux ont pris l'habitude de publier leurs offres d'emploi dans de nombreux médias pour obtenir un choix très large de candidats. Après avoir trouvé et sélectionné des offres d'emploi, vous aurez donc à présenter et à défendre votre candidature, que vous soyez issu(e) du concours interne, du concours externe ou du troisième concours. Vous pouvez également envoyer des candidatures spontanées en adressant votre CV et une lettre de motivation dans les collectivités territoriales où vous souhaiteriez travailler.
  - Dans d'autres cas, l'employeur territorial peut demander à disposer de la liste d'aptitude établie par ordre alphabétique sans autre indication que l'adresse du lauréat et la spécialité du concours présenté, et choisir de vous adresser des offres par courrier. Vous pourrez être en concurrence avec d'autres lauréats mais aussi avec des fonctionnaires issus d'une des trois fonctions publiques.

**CNFPT**

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

## COMMENT S'ORGANISER ?

- Repérez les offres de postes proposées par les collectivités territoriales (communes, conseils généraux, conseils régionaux et tous les établissements publics rattachés, communautés de communes, communauté d'agglomérations, communautés urbaines, syndicats intercommunaux, centres communaux d'action sociale (CCAS, OPHLM...)).

**Vous pourrez ainsi vous familiariser avec les profils les plus demandés.**

- Repérez **vos atouts** et **vos faiblesses** par rapport aux offres mises sur le marché de l'emploi territorial :
  - préparez les arguments qui vous permettront de valoriser le parcours de formation initiale dont vous bénéficierez après votre recrutement,
  - pensez à votre expérience professionnelle, et si elle fait défaut, vous pouvez peut-être mettre en valeur des stages pratiques que vous avez suivis dans le cadre des formations initiales ou de « petits boulots ».
- Posez-vous la question de votre **projet professionnel** : au-delà de votre première recherche de poste, commencez à réfléchir à votre carrière.
- Définissez votre **mobilité géographique** : le concours donne vocation à occuper un poste sur tout le territoire national.

Bien entendu, plus votre mobilité est large, plus vous multipliez vos chances d'être recruté.

Sachez qu'**il y a dans certaines régions plus d'offres que de candidats**. Il n'est pas rare que des offres soient proposées à plusieurs reprises, les employeurs ne recevant pas toujours suffisamment de candidatures pour se donner la possibilité de choisir.

- Donnez-vous une **culture territoriale** :
  - en lisant la presse spécialisée (et pas uniquement les petites annonces),
  - en rencontrant des responsables de secteurs qui vous intéressent (pourquoi pas le maire de votre collectivité ou l'un de ses collaborateurs, selon vos connaissances...).

## LES RESSOURCES

L'actualité de la fonction publique territoriale et les offres d'emploi se trouvent dans différents médias. Il est donc important de **croiser plusieurs sources d'informations**.

NB : Les supports cités ci-après ne prétendent pas à l'exhaustivité.

### • Les sites INTERNET :

**www.cnfpt.fr** : le site Internet du CNFPT est une source d'information essentielle sur la fonction publique territoriale. Sa consultation attentive vous permettra notamment de mieux cerner les attentes et les besoins des collectivités en terme de ressources humaines.

A ce titre, consultez par exemple les fiches métiers du *Répertoire des Métiers*.

Grâce aux données de l'**Observatoire de la fonction publique territoriale**, accédez aux

informations qui vous permettront de dresser un état des lieux du paysage territorial. Le *Baromètre des offres d'emplois* vous renseigne ainsi par exemple sur les tendances actuelles du recrutement, année par année ou dans le secteur d'activité qui vous intéresse.

Nous vous invitons également à nouveau à vous inscrire à la **Bourse Nationale de l'Emploi**. A travers elle, le CNFPT s'attache à favoriser la circulation de l'information et à rapprocher l'offre et la demande d'emploi dans les collectivités territoriales. Outil de la mobilité professionnelle, géographique et fonctionnelle, la Bourse Nationale de l'Emploi est à la fois accessible par le site national et les sites des délégations régionales.

Exemples de sites utiles à votre recherche :

**www.cnfpt.fr – Bourse Nationale de l'Emploi**

**www.emploi-territorial.fr**, site Internet du CNFPT et de certains centres de gestion

**www.fncdg.com**, site Internet de la Fédération Nationale des Centres de Gestion

**www.emploi-public.com**

**www.lagazettedescommunes.com**

**www.territorial.fr**

### • Les journaux

De nombreux titres existent. Certains traitent de l'actualité de la fonction publique territoriale dans son ensemble, d'autres sont spécialisés dans une filière précise. Les exemples fournis ci-dessous sont disponibles en kiosque. Existence également des publications, spécialisées le plus souvent, diffusées uniquement par abonnement. À titre indicatif :

TITRES	FREQUENCE	COUVERTURE
<i>Entreprises et carrières</i>	Hebdomadaire (paraît le mardi)	Nationale
<i>La Gazette des Communes</i>	Hebdomadaire (paraît le samedi)	Nationale
<i>La Lettre du Cadre Territorial</i>	Bimensuel (1 <sup>er</sup> et 15 du mois)	Nationale
<i>Le Monde</i> supplément Economie	Quotidien (supplément du mardi)	Nationale
<i>Le Moniteur des Travaux Publics</i>	Hebdomadaire (paraît le vendredi)	Nationale
<i>Techni-Cités</i>	Bimensuel (8 et 23 du mois)	Nationale
<i>Télérama</i> (pour les filières culturelle et sociale)	Hebdomadaire (paraît le mercredi)	Nationale
<i>01 Informatique</i>	Hebdomadaire (paraît le vendredi)	Nationale

## LES PASSAGES OBLIGÉS DE LA CANDIDATURE

Vous devrez envoyer un CV accompagné d'une lettre de motivation. Si votre candidature est retenue, vous serez convoqué(e) pour un ou plusieurs entretiens qui sont de véritables entretiens d'embauche.

### • Le CV

Le CV permet de résumer votre parcours professionnel, de présenter votre activité actuelle, mais aussi future... Il doit vous permettre d'obtenir un rendez-vous. Les spécialistes sont unanimes :